



Montréal, le 14 mai 2015

M. François Hébert
Directeur - Affaires réglementaires et environnement
HQ Distribution
Par courriel

Objet : Proposition de scénarios tarifaires à étudier

M. Hébert,

En suivi de la séance de travail relative à la stratégie tarifaire du 30 avril, puis de votre lettre du 5 mai, le RNCREQ vous soumet par la présente cinq scénarios supplémentaires à étudier ainsi que quelques questions d'éclaircissement afin de faciliter l'analyse des diverses options.

Cette communication a été préparée grâce à la contribution de M. Philip Raphals, du Centre Hélios. Elle s'appuie, en partie, sur les preuves de M. Raphals et de M. Jim Lazar (maintenant avec le *Regulatory Assistance Project*) qui ont été produites pour le RNCREQ, sur ce même sujet, dans le cadre des dossiers R-3644-2007 et R-3677-2008.

Dans la première partie, nous soulevons des interrogations à l'égard de l'interprétation à faire des résultats présentés dans un des graphiques dans votre présentation, puis nous suggérons une forme de présentation de données qui permettrait de clarifier le tout.

Dans la deuxième partie, en réponse à votre offre, nous vous proposons d'étudier cinq scénarios additionnels qui sont en liens avec les intérêts que le RNCREQ poursuit.

I. Questionnements additionnels concernant un graphique à la page 44

Nous faisons référence ici au graphique en haut à droite sur la page 44, et notamment sur les barres vertes (scénario « Hausse en totalité sur la 3^e tranche »). Nous comprenons que le bas de chaque barre indique le 5^e centile, et que le point indique la médiane.

On observe que le 5^e centile de chaque catégorie, sauf pour les clients facturés en puissance, est à 0 %, ce qui implique qu'au moins 5 % des clients de chacune de ces catégories ne subiraient pas de hausse.

Pour ne pas avoir de hausse, il ne faut jamais consommer plus que 4 800 kWh (80 x 60) sur une période de facturation de deux mois. On comprend donc qu'environ 5 % des clients de chacune de ces catégories ne consomment jamais plus que 4 800 kWh par période de facturation.

On observe également que la médiane se retrouve aussi à 0 % pour quatre des sept catégories (les propriétaires TAE (multilog.), les propriétaires non TAE, les locataires, et les Clients MFR), et qu'elle se trouve également très faible (environ 0,3 %) pour les clients agricoles.

Cela semble indiquer que, pour chacune de ces quatre catégories, 50 % de la clientèle ne consomme jamais plus que 4 800 kWh par période de facturation.

Finalement, le graphique indique également que, pour le scénario « Hausse en totalité sur le 3^e tranche », 5 % des clients agricoles auraient des hausses se situant environ à plus que 9,5%.

Dans un premier temps, nous vous demandons de confirmer ou de corriger l'interprétation que nous donnons au résultats de ce graphique, et de nous fournir toute explication additionnelle qui serait utile pour nous aider à comprendre ces situations.

Dans un deuxième temps, nous vous invitons à préparer une série de tableaux et de graphiques qui à notre avis permettraient au lecteur de mieux comprendre la distribution de la clientèle à l'intérieur de chacune de ces catégories. Nous suggérons l'approche suivante :

- Pour mieux comprendre la distribution des clients à l'intérieur de chacune des catégories, veuillez présenter des tableaux similaires à ceux de l'Engagement 15, pour chacune des catégories mentionnées à la page 44 de votre présentation.
- Pour mieux comprendre les conséquences de l'ajout d'une 3^e tranche tarifaire à partir du seuil de consommation de 80 kWh/jr, veuillez présenter un diagramme de dispersion (*scatter-plot*) pour chacune des clientèles, où chaque client est représenté par un point de la manière suivante :
 - La position sur l'axe des X représente le pourcentage de la consommation annuelle qui est facturé à la 2^e tranche (entre 30 et 80 kWh/jour), et
 - La position sur l'axe des Y représente le pourcentage de sa consommation annuelle qui est facturé à la 3^e tranche (au-delà de 80 kWh/jour).

Ainsi, un client dont :

- toute la consommation se retrouve dans la première tranche sera situé dans le coin en bas et à gauche du graphique,
- la consommation est répartie à 40% dans la première tranche et à 60 % dans la deuxième tranche se trouvera en bas du graphique, sur l'axe X, vis-à-vis le niveau de 60 %,
- la consommation est répartie à 40% dans la 1^e tranche, à 30 % dans la 2^e et à 30 % dans la 3^e, se retrouvera au point 30-30 sur le graphique.

Nous croyons que cette manière de présenter la distribution permettra de mieux visualiser le nombre de clients qui serait affecté par une stratégie tarifaire ou une autre.

II. Scénarios additionnels à étudier

Les scénarios qui ont été présentés à la séance du 30 avril n'ont fait que présenter des situations où l'on ne fait que modifier une variable à la fois. Il reste donc à explorer les conséquences sur la clientèle de différentes combinaisons entre ces éléments, et des situations où certaines composantes subissent des variations plus importantes.

Nous proposons ici cinq scénarios additionnels à étudier, que nous résumons dans le tableau de la page suivante. Par la suite, pour chacun des scénarios, nous fournissons une description plus détaillée pour expliquer le raisonnement derrière le choix des paramètres qui sont modifiés.

Précisons que tous les scénarios proposés ici par le RNCREQ visent une même fin et permettraient de satisfaire en partie les intérêts qu'il poursuit en matière de développement durable de l'énergie. Le RNCREQ recherche en effet l'adoption d'une stratégie tarifaire qui fournit le meilleur signal de prix possible, tout en reflétant le coût réel de desservir les différents types de clients, et en évitant de créer des conséquences indues sur les clientèles à faibles revenus ou sur certaines activités économiques vitales pour les régions.

Par ailleurs, précisons que l'intérêt du RNCREQ rejoint en ce sens la volonté gouvernementale exprimée dans la Stratégie énergétique 2006-2015. En page 56, le gouvernement indique son souhait « *qu'Hydro-Québec propose à la Régie de l'énergie des façons d'accroître la progressivité de la tarification de l'électricité dans le secteur résidentiel, afin de faire en sorte que les derniers kilowattheures consommés soient facturés à un prix plus proche du coût réel des derniers approvisionnements que cela n'est le cas actuellement* ».

Enfin, ces propositions visent aussi à satisfaire la volonté du gouvernement du Québec en matière de mise en œuvre du développement durable. Plus précisément, elles permettent de mettre en pratique cinq des seize principes de la Loi sur le développement durable, à savoir :

b. « *équité et solidarité sociales* » : les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales;

d. « *efficacité économique* » : l'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement;

n. « *production et consommation responsables* » : des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écoefficiente, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources;

o. « *pollueur payeur* » : les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci;

p. « *internalisation des coûts* » : la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.

SCÉNARIOS ADDITIONNELS À ÉTUDIER				
	Redevance	Énergie		Notes
		Structure	Tarifs	
1	Inchangé	3 ^e tranche à 80 kWh/jr	Hausse divisée 50/50 entre 2 ^e tranche et 3 ^e tranche	
2	Baisse de 34%	Structure actuelle	Stratégie actuelle	Approche proposée par Jim Lazar et Philip Raphals pour le RNCREQ en R-3677-2008.
3	Baisse de 34%	2 ^e tranche entre 20 et 30 kWh/jr; 3 ^e tranche à 30 kWh/jr	1 ^{re} tranche au coût évité pour tous les usages autre que chauffage de l'eau et des locaux; 2 ^e tranche au coût évité de chauffage de l'eau; 3 ^e tranche au coût évité de chauffage de locaux (rajustés pour donner une hausse de 2%)	Approche proposée par Jim Lazar pour le RNCREQ en R-3644-2007 et en R-3677-2008.
4	Baisse de 34%	2 ^e tranche entre 20 et 30 kWh/jr; 3 ^e tranche au-delà de 30 kWh/jr	Augmentation de la 3 ^e tranche pour donner une hausse de 2%	
5	Baisse de 34%	2 ^e tranche entre 30 et 80 kWh/jr; 3 ^e tranche au-delà de 80 kWh/jr	Augmentations égales de a 2 ^e et la 3 ^e tranche, pour donner une hausse de 2%	

Le scénario 1 rajoute simplement une nuance aux scénarios décrits à la page 43 de la présentation d'Hydro-Québec. Ainsi, plutôt que d'appliquer l'ensemble de la hausse en 2^e tranche ou en 3^e tranche (tel qu'indiqué), nous suggérons de la répartir également entre les deux tranches (50-50). Le résultat devrait se trouver quelque part entre les barres mauves et vertes de la page 44. Sa finalité est donc de simuler les effets d'une stratégie mitoyenne entre les deux approches présentée par HQD dans sa présentation.

Les scénarios 2 à 5 explorent différentes options toutes liées à une réduction significative de la redevance (beaucoup plus importante que celle qui sous-tend le scénario de baisse de la redevance qui se trouve en section 6 de la présentation d'Hydro-Québec). La justification détaillée de cette réduction, tant en ce qui regarde le coût réel que la stratégie tarifaire, se trouve dans les preuves de M. Lazar¹ et de M. Raphals² déposées dans le cadre du dossier R-3677-2008. Ces preuves font la démonstration que la redevance d'Hydro-Québec a) est beaucoup plus élevée que celle de compagnies similaires, b) n'est pas justifiée sur la base des coûts, parce qu'elle inclut plusieurs coûts importants qui dépendent de la consommation plutôt que de l'existence du compte, et c) parce que, en étant trop élevée, elle nuit à l'objectif de fournir un signal de prix adéquat pour inciter les clients à réduire leur consommation.

Ces trois scénarios diffèrent ensuite de la manière suivante :

Dans le Scénario 2, afin d'isoler l'effet de la réduction de la redevance, on suggère simplement de compenser cette baisse et d'appliquer la hausse de 2 % en augmentant le tarif des 1^{re} et 2^e tranches de consommation actuelle.

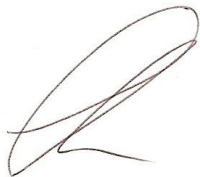
Le scénario 3 cherche à explorer une approche différente de l'ajout d'une 3^e tranche aux deux tranches actuelles. La justification de cette approche est présentée en détail dans la preuve de M. Lazar dans le cadre du dossier R-3644-2007³, notamment aux pages 22 à 27. Selon cette approche, la 1^{re} tranche est limitée à une consommation de 20 kWh par jour (à un prix plus bas, qui reflète le coût de fournir l'éclairage et les autres usages uniquement). La 2^e tranche, pour une consommation de 20 à 30 kWh/j, reflète le coût de fournir le chauffage d'eau, et enfin la 3^e tranche (30 kWh/j et plus) refléterait idéalement le coût de fournir l'énergie pour le chauffage électrique. La réduction de la redevance et la hausse de 2 % est répartie dans les trois nouvelles tranches.

Le scénario 4 est similaire au scénario 3, mais avec la compensation pour la baisse de la redevance et la hausse de 2 % est concentrée sur la 3^e tranche.

Finalement, le scénario 5 combine la baisse importante de la redevance avec la notion d'une 3^e tranche à 80 kWh/j, tel que proposée dans la présentation d'Hydro-Québec.

Si vous avez besoin de précisions additionnelles sur ces scénarios, n'hésitez pas à nous contacter.

Cordialement,



Philippe Bourke, directeur général

1. http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/3677-08/PreuvesMemoiresInterv_3677-08/C-12-7_RNCREQ%20_RapportExpert-Lazar_3677_28oct08.pdf, aux pages 12-13.

2. http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/3677-08/PreuvesMemoiresInterv_3677-08/C-12-7_RNCREQ%20_RapportExpert-Raphals_3677_28oct08.pdf, aux pages 4 à 10.

3. http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/3644-07/Preuve/C-9-13_RNCREQ_RappJLazarRev_3644_11dec07.pdf